

Communiqué de presse
17 Juillet 2015

Emplois tremplins: davantage de moyens pour les secteurs faisant des efforts supplémentaires

Ce vendredi 17 juillet, le Conseil des Ministres a approuvé, sur proposition du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Economie Kris Peeters, le projet d'arrêté royal sur l'octroi de moyens supplémentaires pour des emplois tremplins. Ce projet d'arrêté royal stipule que les commissions paritaires qui consacrent 0,05 % de leur masse salariale aux jeunes de moins de 26 ans puissent avoir le droit d'obtenir un financement supplémentaire. Des conventions collectives de travail antérieures ont été conclues au sein de différents secteurs à cet effet. A cette fin, en 2016 et en 2017, 6 millions d'euros seront disponibles annuellement.

Lors du contrôle budgétaire de mars 2015, il a été décidé d'investir dans des emplois tremplins. Les employeurs doivent consacrer 0,1% de leur masse salariale à l'intégration des groupes à risque. Un quart de ce montant (0,025%) doit être utilisé pour l'insertion de jeunes (-26). Au mois de mars, le gouvernement a décidé d'augmenter ce quart destiné aux jeunes à 0.05%.

Les secteurs faisant suffisamment d'efforts en faveur des emplois tremplins, peuvent obtenir des moyens financiers supplémentaires à condition qu'ils réservent au moins 0,05% de la masse salariale pour des emplois tremplins.

Les commissions paritaires peuvent introduire auprès du SPF ETCS jusqu'au 1er octobre 2015 une demande pour la période 2016-2017. Les commissions paritaires qui investissent assez en faveur des emplois tremplins, peuvent donc encore recevoir des moyens financiers supplémentaires.

« Avec les ?emplois tremplins? ,nous voulons créer plus d'emplois pour les jeunes. Il s'agit donc d'un renforcement de la priorité centrale par excellence de ce gouvernement: créer des emplois?, a déclaré le Vice-premier Ministre et Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs Kris Peeters. ?Avec ce régime d'emplois tremplins, nous voulons construire pour les jeunes des ponts supplémentaires entre le moment où ils quittent l'école et le moment où ils commencent à travailler pour la première fois. De plus, dans le concept des emplois tremplins les travailleurs plus âgés ont également la possibilité de transmettre leur expérience à la génération suivante. »

Le projet d'Arrêté Royal est maintenant soumis à l'avis des partenaires sociaux au sein du Conseil national

du Travail, et ensuite au Conseil d'Etat.

URL source: <https://archive.premier.be/fr/emplois-tremplins-davantage-de-moyens-pour-les-secteurs-faisant-des-efforts-suppl%C3%A9mentaires>